



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination
des Services de l'État

Melun, le 12 septembre 2023

Bureau des Procédures Environnementales
Section Prévention des Risques Industriels
Affaire suivie par : Martine ANGRAND
Tél. : 01.64.71.77.22
Courriel : martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr

Le Préfet de Seine-et-Marne

À

**Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission de Suivi de Site (CSS) de
SÉNART.**

Objet : Réunion de la commission de suivi de site du 28 septembre 2023 - société Air Liquide France Industrie (ALFI) .

P.J. : 2

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion de la Commission de suivi de site de Sénart, consacrée à l'établissement exploité par la société Air Liquide France Industrie (ALFI) sur le territoire de la commune de Moissy-Cramayel, que j'organise le 28 septembre 2023 à 09h30 (accueil à 09h15), en préfecture (12 rue des Saints-Pères - 77 000 Melun).

En voici l'ordre du jour :

1. Point réglementaire sur l'établissement ALFI (UD 77 de la DRIEAT d'Île-de-France)
2. Bilan d'activités 2022 et perspectives 2023 du site ALFI (société Air Liquide France Industrie)
4. Questions diverses

Dans cette perspective, je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation, en me retournant le bulletin-réponse ci-joint, dûment complété, par voie électronique à l'adresse mentionnée en entête. Je vous communiquerai très prochainement les modalités pratiques pour y assister.

Vous trouverez, par ailleurs, en pièce jointe, copie de mon dernier arrêté du 19 juillet 2023 portant renouvellement de la composition de cette commission et de son bureau.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général adjoint de la préfecture

Étienne PETIT